

Accusé de réception en préfecture  
013-241300276-20140115-2014\_A058-DE  
Date de télétransmission : 17/01/2014  
Date de réception préfecture : 17/01/2014



ACTE RENDU EXECUTOIRE  
PAR APPLICATION DES  
FORMALITES DE TELE-  
TRANSMISSION AU  
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 15 JANVIER 2014  
PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

**2014\_A058**

**OBJET : Enseignement supérieur et recherche - Convention de partenariat stratégique entre Arts et Métiers ParisTech, CEA Tech, Capenergies et la C.P.A. pour le financement du programme de modernisation du Campus d'Arts et Métiers ParisTech à Aix-en-Provence**

Le 15 janvier 2014, le Conseil de la Communauté d'agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à l'espace Aixagone à Saint-Cannat, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 9 janvier 2014, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales.

**Étaient Présents :** JOISSAINS MASINI Maryse - AGARRAT Henri - AGOPIAN Jacques - ALBERT Guy - AMIEL Michel - AREZKI Alain - ARNAL Jocelyne - ARNAUD Christian - BARBAT-BLANC Odile - BARRET Guy - BASTIDE Bernard - BAUTZMANN Marcel - BELLUCCI Angélique - BENON Charlotte - BERENGER Patrice - BERNARD Christine - BLAIS Jean-Paul - BONTHOUX Odile - BORDET André - BOUTILLOT Guy - BOYER Michel - BRAMOULLÉ Gérard - BRUNET Danièle - BUCCI Dominique - BUCKI Jacques - BURLE Christian - CASSAN René - CATELIN Mireille - CHARRIN Philippe - CHEVALIER Eric - CHORRO Jean - CONTE Marie-Ange - CRISTIANI Georges - CURINIER Erick - DAVENNE Chantal - DELAVET Christian - DELOCHE Gérard - DEMENGE Jean - DESCLOUX Odette - DEVESEA Brigitte - DI CARO Sylvaine - DILLINGER Laurent - DUCATEZ-CHEVILLARD Christine - DUFOUR Jean-Pierre - DUPERREY Lucien - EL MIRI Mustapha - FERAUD Pierre - FERAUD Jean-Claude - GACHON Loïc - GALLESE Alexandre - GARCIA Daniel - GARÇON Jacques - GASCUEL Jean - GERACI Gérard - GERARD Jacky - GOUIRAND Daniel - GROSSI Jean-Christophe - GUINDE André - GUINIERI Frédéric - HAMARD OULMI Nadira - JOUVE Mireille - LAFON Henri - LAGIER Robert - LEGIER Michel - LHEN Hélène - LICCIA Marcel - LONG Danielle - LUVERA Georges - MANCEL Joël - MARTIN Richard - MARTIN Régis - MAUREL-CHORDI Suzanne - MAURET Jacques - MAURICE Jany - MEI Roger - MERGER Reine - MICHEL Marie-Claude - MONDOLONI Jean-Claude - MORBELLI Pascale - MOYA Patrick - MUSSET Alain - NICOLAOU Jean-Claude - OLLIVIER Arlette - ORCIER Annie - PAOLI Stéphane - PAPA Chantal - PATOT Gérard - PERRIN Jean-Marc - PERRIN Jean-Claude - PIERRON Liliane - PIN Jacky - PONTET Anthony - PRIMO Yveline - RIVORY Olivia - ROUARD Alain - ROUGIER Jacques - ROUSSEL Jacques - SANGLINE Bruno - SANTAMARIA Danielle - SILVESTRE Catherine - SLISSA Monique - SUSINI Jules - TAULAN Francis - TERME Françoise - VALETA Marie-José - VENEL Gérard - VEYRUNES Bernard - VILLEVEILLE Robert

**Étai(en)t excusé(s) et suppléé(s) :** CANAL Jean-Louis suppléé par PIGNON Philippe - MALLET Raymond suppléé par MAUNIER André - MOINE Anne suppléée par LUIGI Robert - MOUGIN Jacques suppléé par LANFRANCO Anne - PIZOT Roger suppléé par BUCHAUT Romain

**Étai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales :** AMAROUCHE Annie donne pouvoir à FERAUD Pierre - BOULAN Michel donne pouvoir à ROUARD Alain - CHARDON Robert donne pouvoir à BARRET Guy - CHAZEAU Maurice donne pouvoir à CHEVALIER Eric - CIOT Jean-David donne pouvoir à MARTIN Richard - CLAVEL Caroline donne pouvoir à PAOLI Stéphane - DAGORNE Robert donne pouvoir à PIN Jacky - FENESTRAZ Martine donne pouvoir à GERACI Gérard - FILIPPI Claude donne pouvoir à BAUTZMANN Marcel - FOUQUET Robert donne pouvoir à CHORRO Jean - GARNIER Eliane donne pouvoir à SLISSA Monique - JOISSAINS Sophie donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse - LOUIT Christian donne pouvoir à PERRIN Jean-Marc - MICHEL Claude donne pouvoir à MORBELLI Pascale - NERINI Nathalie donne pouvoir à MEI Roger - PELLENC Roger donne pouvoir à LAFON Henri - PORTE Henri-Michel donne pouvoir à MICHEL Marie-Claude - POTIE François donne pouvoir à BORDET André - RENAUDIN Michel donne pouvoir à MONDOLONI Jean-Claude - RIVET-JOLIN Catherine donne pouvoir à SUSINI Jules - ROVARINO Isabelle donne pouvoir à DESCLOUX Odette - SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre donne pouvoir à DELOCHE Gérard - TRAN PHUNG CAU Catherine donne pouvoir à AGARRAT Henri - TRINQUIER Noëlle donne pouvoir à VENEL Gérard

**Étai(en)t excusé(es) sans pouvoir :**

BENNOUR Dahbia - BRAMI Helliott - DE PERETTI François-Xavier - DECARA Yannick - DEVAUX Pierre - GOURNES Jean-Pascal - GRANIER Michel - GUEZ Daniel - JONES Michèle - LARNAUDIE Patricia - LECLERC Jean-François - MATAS Henri - MEDVEDOWSKY Alexandre - MOHAMMEDI Amaria - NELIAS Mireille - TONIN Victor

**Secrétaire de séance :** Stéphane PAOLI

**Madame le Président** donne lecture du rapport ci-joint.

**CONSEIL DU 15 JANVIER 2014**

Rapporteur : Christian LOUIT

Co-rapporteur : Joël MANCEL

**Thématique : Développement économique et emploi / Enseignement Supérieur et Recherche.**

**Objet : Convention de partenariat stratégique entre Arts et Métiers ParisTech, CEA Tech, Capenergies et la C.P.A. pour le financement du programme de modernisation du Campus d'Arts et Métiers ParisTech à Aix-en-Provence**

**Décision du Conseil**

Mes Chers Collègues,

Par décision du 19 décembre 2013, le Conseil Communautaire du Pays d'Aix a décidé d'attribuer une subvention de 1.500.000 Euros à Arts et Métiers ParisTech pour la réhabilitation partielle du site d'Aix-en-Provence dans le cadre d'une convention de partenariat stratégique à établir entre Arts et Métiers ParisTech, le CEA Tech, le pôle de compétitivité Capenergies et la CPA.

Le rapport présente le partenariat stratégique envisagé, les modalités de l'aide de la CPA au programme considéré et la convention à intervenir.

**Exposé des motifs :**

Par décision du 19 décembre 2013, le Conseil Communautaire du Pays d'Aix a décidé d'attribuer une subvention de 1.500.000 Euros à Arts et Métiers ParisTech

pour la réhabilitation partielle du site d'Aix-en-Provence dans le cadre d'une convention de partenariat stratégique à établir entre Arts et Métiers ParisTech, le CEA Tech, le pôle de compétitivité Capenergies et la CPA.

### **I – Création d'un partenariat stratégique entre la CPA, Arts et Métiers ParisTech, CEA Tech et Capenergies.**

Ce partenariat a pour objectif de fédérer les démarches de quatre acteurs du développement technologique et de l'innovation visant notamment à la création d'emplois pérennes sur le territoire du Pays d'Aix.

- CEA Tech est le Département du CEA effectuant de la recherche-développement pour les entreprises dans les domaines des énergies nouvelles, santé, information et communication. Déposant six cents brevets par an, CEA Tech reçoit 200 millions d'Euros de financement privé et forme deux cents doctorants par an.

CEA Tech est représenté en Pays d'Aix par la Cité des énergies, sur le site de Cadarache à Saint-Paul lez Durance. La Cité des énergies a bénéficié dès l'origine du soutien et du financement de la CPA, et reçoit aujourd'hui des subventions de la Région Paca, des Conseil général 13 et 04 ainsi que de l'Etat et de l'Europe (FEDER).

- Arts et Métiers ParisTech assure des missions de formation d'ingénieurs et de docteurs, de recherche scientifique et technologique et de valorisation, d'expertise et d'assistance au monde socioéconomique, ainsi que de création et promotion d'entreprises innovantes.

Diplômant dans ses douze implantations 1.250 ingénieurs et 50 docteurs par an, l'école des Arts et Métiers ParisTech forme plus de 300 ingénieurs chaque année sur son site d'Aix-en-Provence.

- Le Pôle régional d'innovation et de développement économique solidaire, Pôle de compétitivité Capenergies rassemble près de 570 acteurs des régions PACA, Corse, Guadeloupe, Île de la Réunion ainsi que la principauté de Monaco.

Intervenant majeur de la recherche-développement collaborative dans les domaines de l'innovation énergétique et de la maîtrise de la demande d'énergie, Capenergies rassemble grands groupes industriels, acteurs publics institutionnels, établissements de formation et de recherche ainsi que PME et start-ups. Capenergies a notamment mis en place une politique volontariste d'aide au financement de l'entreprise innovante.

- La CPA est un des principaux soutiens de l'Enseignement supérieur, de la recherche, de l'innovation et du développement technologique sur son territoire.

Ses contributions à la construction de l'école d'ingénieurs des Mines de Saint-Etienne à Gardanne, la mise en place des plates-formes collaboratives CIM-PACA et INOVSYS, la recherche-développement de groupes industriels, PME et start-ups, la création de la Cité de l'Energie, ainsi qu'aux programmes immobiliers de l'Université et du CROUS dans le cadre du Contrat de Projets Etat-Région 2007-2013 et du Plan Campus, se sont élevées plus de 100 millions d'Euros en 11 ans.

Dans ce contexte, la CPA souhaite fédérer ses propres initiatives en la matière avec celles des trois partenaires indiqués ci-dessus, lesquels ont déjà tissé de forts liens bilatéraux avec elle et entre eux.

La CPA est ainsi en lien étroit avec le pôle de compétitivité Capenergies depuis sa création, est en relation constante avec CEA Tech pour le développement de la Cité des énergies, en partenariat avec Arts et Métiers ParisTech à Aix-en-Provence pour le financement des plates-formes INOVSYS, tandis que CEA Tech et Arts et Métiers ParisTech ont signé une convention partenariale le 19 novembre dernier.

Le CEA est membre fondateur et porteur de Capenergies, qui développe avec Arts et Métiers ParisTech, membre de son conseil d'administration, une politique d'actions communes pour favoriser les relations des grandes écoles (recrutement d'ingénieurs, promotion des laboratoires de recherche) avec les PME/TPE du territoire.

Outre le renforcement de ces liens et la mise en place d'actions communes notamment destinées à favoriser la création d'emplois pérennes en Pays d'Aix, le partenariat qui vous est proposé a également pour objectif de favoriser le développement sur le site aixois d'Arts et Métiers ParisTech :

- d'un pôle Enseignement-Recherche des énergies dé-carbonées pour déployer une offre étendue en génie énergétique et une équipe de recherche technologique sur le stockage et la récupération d'énergie faible et moyenne puissance ;
- d'un pôle de médiation Scientifique, Technologique et Industrielle, outil pédagogique au service de l'ensemble des établissements des Arts et Métiers, du grand public et du monde socio-économique, dont un des objectifs est de favoriser l'émergence de projets communs avec les entreprises innovantes ;

- de la plateforme IM3E (Ingénierie de la maîtrise d'énergie et de l'efficacité énergétique) composée de démonstrateurs destinés à l'enseignement pratique : pile à combustible, photovoltaïque, éco-générateur stirling, éolienne ;
- et d'un incubateur technologique d'entreprises, destiné à permettre la création et le développement d'entreprises portées par des étudiants, enseignants ou chercheurs d'Arts et Métiers ParisTech en lien avec les thématiques ci-dessus.

A cet effet, Arts et Métiers ParisTech d'Aix-en-Provence souhaite engager un programme pluriannuel de modernisation de son campus, d'une superficie de 3 hectares, pour améliorer l'attractivité et la performance de ses 3 missions au service de la compétitivité des entreprises: formations d'ingénieurs, recherche technologique et développement industriel.

## II - Participation de la CPA à la modernisation du campus Arts et Métiers ParisTech d'Aix-en-Provence.

Le programme de modernisation indiqué ci-dessus se fixe trois objectifs :

- renforcer l'attractivité et la lisibilité d'Arts et Métiers ParisTech, grand établissement national de technologie ;
- stimuler et accompagner l'innovation et l'entrepreneuriat sur les domaines d'expertise du Centre: mécanique, génie industriel, énergétique ;
- engager une démarche d'amélioration de la performance énergétique du campus.

Pour cela, trois opérations principales ont été définies :

- Création d'un pôle enseignement-recherche pour le développement des énergies dé-carbonées
- Réhabilitation du "Grand Amphithéâtre" pour l'organisation de colloques et manifestations étudiantes.
- Création d'un pôle de médiation scientifique, technologique et industrielle dédié à l'innovation et à l'entrepreneuriat.

## Financement de l'opération.

<b>Modernisation du campus Arts et Métiers d'Aix en Provence 2014-2018</b>				
2014-2019				
<b>Opération</b>	<b>Lot</b>		<b>Objectif fonctionnel</b>	<b>Estimation cout travaux/cout global opération (k€)</b>
<b>Pôle pour le développement des énergies décarbonées</b>	Aménagement intérieur	2014	Accueil d'étudiants (env 100) et d'une nouvelle équipe de recherche (en 15). Efficacité énergétique	3 800
	Chaufferie	2014		
	Toitures	2014		
	Façades	2014		
	Menuiseries extérieures	2015		
<b>Grand amphithéâtre</b>	Toiture	2015	Organisation de colloques, de cours magistraux, de manifestations étudiantes.	2 000
	Façades	2015		
	Aménagement intérieur	2016		
	Equipements			
<b>Pôle de médiation Scientifique, technique et industrielle</b>	Aménagement intérieur	2016-2017	Diffusion de la culture technologique, innovation, entrepreneuriat	en cours de chiffrage
	Façades	2016-2017		
	Equipements	2016-2017		
<b>Façade Bd Carnot</b>		2018	Image et attractivité de l'ENSAM, nouvelle entrée principale piétons	en cours de chiffrage

## Aide financière de la Communauté du Pays d'Aix.

La participation de la CPA faisant l'objet de la présente délibération concerne le financement de la première phase du pôle de développement des énergies décarbonées, estimée à 2.000.000 euros.

La CPA assurera 75 % de ce montant, soit 1.500.000 euros, le solde, soit 25 % étant assuré par Arts et Métiers ParisTech.

Pour le financement du reste de l'opération : deuxième phase du pôle énergies décarbonées, grand amphithéâtre, pôle médiation scientifique, technique et industrielle, Façade Boulevard Carnot, les partenaires institutionnels habituels de l'ENSAM seront sollicités dans le cadre du prochain Contrat de Plan Etat Région, dont notamment : Conseil Général 13, Conseil Régional PACA, Etat, Fondation Arts et Métiers. La part de la CPA dans le financement d'ensemble sera alors ramenée aux ratios habituels.

## Modalités de versement

Le paiement de la subvention par la Communauté du Pays d'Aix s'effectuera selon les modalités suivantes :

- un premier acompte de 30%, soit 450.000 euros, pourra être versé dès le démarrage des travaux, sur justification du commencement de l'opération (Ordre de Service)
- des acomptes pourront être versés en fonction de l'avancée du projet au prorata d'un décompte certifié par le Directeur et le Trésorier d'Arts et Métiers ParisTech à Aix-en-Provence. Ces acomptes ne pourront pas excéder 80 % de l'opération, soit 1.200.000 euros au total.
- le paiement du solde, soit 300.000 euros maximum, interviendra à la fin de l'opération, sur production de justificatifs d'exécution (déclaration d'achèvement des travaux), accompagnés du décompte définitif certifié par le Directeur et le Trésorier d'Arts et Métiers ParisTech à Aix-en-Provence (état des paiements effectués et liste des factures acquittées).
- Une production partielle des justificatifs attendus entraînera le paiement partiel de la subvention de la CPA, au prorata des justificatifs produits.

Le projet de convention définissant les modalités de versement de l'aide de la CPA à Arts et Métiers Paris-Tech pour l'opération précitée est annexé au présent rapport.

#### **Visas :**

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté préfectoral du 13 juillet 2005 portant modification des statuts de la Communauté du Pays d'Aix, de l'article 3 compétences facultatives pour les actions et opérations de soutien au développement de l'Enseignement Supérieur et Recherche ;

Vu la délibération n° 2013\_A266 du Conseil de Communauté du 19 décembre 2013 approuvant le principe de l'attribution d'une aide de 1.500.000 Euros à Arts et Métiers ParisTech dans le cadre d'une convention partenariale avec Arts et Métiers ParisTech, CEA Tech et Capenergies ;

VU l'avis de la Commission du Développement Economique et de l'Emploi du 17 décembre 2013 ;

VU l'avis du Bureau communautaire du 15 janvier 2014 ;

## **Dispositif :**

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** l'attribution d'une aide d'un montant maximum de 1.500.000 € à Arts et Métiers ParisTech dans le cadre d'une convention de partenariat stratégique entre la CPA, Arts et Métiers ParisTech, CEA Tech et Capenergies et de modernisation partielle du campus d'Aix-en-Provence d'Arts et Métiers ParisTech ;
- **APPROUVER** les termes de la convention ci-annexée définissant les modalités de la participation financière de la CPA pour cette opération ;
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer la convention précitée ainsi que tout document relatif à l'exécution de la présente délibération ;
- **DIRE** que la participation de la CPA sera versée selon les modalités présentées dans l'exposé qui précède ;
- **DIRE** que les dépenses en résultant seront prélevées sur le budget investissement de la Mission Enseignement Supérieur et Recherche.

**DIRECTION GENERALE ADJOINTE  
PROSPECTIVE ET AMENAGEMENT**

**Mission Enseignement Supérieur et Recherche  
N°**

**CONVENTION**

**Entre**

**la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix**

**et**

**Arts et Métiers ParisTech**

**et**

**CEA Tech**

**et**

**Le pôle de compétitivité Capenergies**

**Partenariat stratégique  
et modernisation du campus  
Arts et Métiers ParisTech  
d'Aix-en-Provence**

# CONVENTION

Relative :

- au partenariat stratégique entre la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix, Nationale des Arts et Métiers ParisTech, le CEA Tech et le pôle de compétitivité Capenergies
- et à la modernisation du campus de l'Ecole Nationale des Arts et Métiers ParisTech à Aix-en-Provence.

ENTRE

**La Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix,**

Représentée par Madame Maryse JOISSAINS, son Président, agissant en exécution de la délibération du Conseil Communautaire en date du 15 janvier 2014

Ci-après désignée par « **CPA** » ;

d'une part,

Et

**L'Ecole Nationale Supérieure d'Arts et Métiers**, Etablissement public de recherche à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP) et Grand Etablissement au sens de l'article L. 717-1 du Code de l'éducation, régi par le décret no2012-1223 du 02 novembre 2012, dont le siège est situé 151 boulevard de l'Hôpital 75013 Paris,

Représentée par Monsieur Laurent CARRARO, en sa qualité de Directeur Général,

Ci-après désignée par « **Arts et Métiers ParisTech** » ;

Et

**Le Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives**, Etablissement public de caractère scientifique, technique et industriel, dont le siège est situé 25, rue Leblanc, Immeuble « Le Ponant D », PARIS (75015), immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro B 775 685 019,

Représenté par Monsieur Jean THERME, en sa qualité de Directeur de la Direction de la Recherche Technologique

Ci-après désigné par « **CEA Tech** »

Et

**Le pôle de compétitivité, PRIDES** (Pôle régional d'innovation et de développement économique solidaire) **CAPENERGIES**, représenté par la structure Pôle de compétitivité Capenergies,

association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901, dont le siège social est situé Bâtiment Henri Poincaré – Domaine du Petit Arbois, Avenue Louis Philibert, 13857 Aix-en-Provence Cedex 3, représentée par son Président, Serge DURAND

Ci-après désigné par « **Capenergies** »

d'autre part,

## **Préambule**

- Par délibération du Conseil de Communauté n° 2013\_Axxx du 19 décembre 2013 la Communauté du Pays d'Aix s'est engagée à soutenir la modernisation du campus Arts et Métiers ParisTech à Aix-en-Provence dans le cadre d'un partenariat avec Arts et Métiers ParisTech, le CEA Tech et le pôle de compétitivité Capenergies.

## **Article 1 - Objet de la convention**

La présente convention a pour objet :

- de définir le cadre du partenariat stratégique entre la CPA, Arts et Métiers ParisTech, CEA Tech et Capenergies ;
- et d'établir les modalités de participation financière de la Communauté du Pays d'Aix à la modernisation du campus Arts et Métiers ParisTech à Aix-en-Provence.

## **Titre 1 – Partenariat stratégique entre la CPA, Arts et Métiers ParisTech, CEA Tech et Capenergies.**

- CEA Tech est le Département du CEA effectuant de la recherche-développement pour les entreprises dans les domaines des énergies nouvelles, santé, information et communication. Déposant six cents brevets par an, CEA Tech reçoit 200 millions d'Euros de financement privé et forme deux cents doctorants par an.

CEA Tech est représenté en Pays d'Aix par la Cité des énergies, sur le site de Cadarache à Saint-Paul lez Durance. La Cité des énergies a bénéficié dès l'origine du soutien et du financement de la CPA, et reçoit aujourd'hui des subventions de la Région Paca, des Conseil général 13 et 04 ainsi que de l'Etat et de l'Europe (FEDER).

- Arts et Métiers ParisTech assure des missions de formation d'ingénieurs et de docteurs, de recherche scientifique et technologique et de valorisation, d'expertise et d'assistance au monde socioéconomique, ainsi que de création et promotion d'entreprises innovantes.

Diplômant dans ses douze implantations 1.250 ingénieurs et 50 docteurs par an, Arts et Métiers ParisTech forme plus de 300 ingénieurs chaque année sur son site d'Aix-en-Provence.

- Le Pôle régional d'innovation et de développement économique solidaire, Pôle de compétitivité Capenergies rassemble près de 570 acteurs des régions PACA, Corse, Guadeloupe, Île de la Réunion ainsi que la principauté de Monaco.

Intervenant majeur de la recherche-développement collaborative dans les domaines de l'innovation énergétique et de la maîtrise de la demande énergétique, Capenergies rassemble des groupes industriels, des acteurs publics institutionnels, des établissements de formation et de recherche ainsi que des PME et start-ups. Capenergies a notamment mis en place une politique volontariste d'aide au financement de l'entreprise innovante.

- La CPA est un des principaux soutiens de l'Enseignement supérieur, de la recherche, de l'innovation et du développement technologique sur son territoire.

Ses contributions à la mise en place et au développement des huit pôles de compétitivité présents en Pays d'Aix, à la construction de l'école d'ingénieurs des Mines de Saint-Etienne à Gardanne, la mise en place des plates-formes collaboratives CIM-PACA et INOVSYS, la recherche-développement de groupes industriels, PME et start-ups, la création de la Cité de l'Energie, ainsi qu'aux programmes immobiliers de l'Université et du CROUS dans le cadre du Contrat de Projets Etat-Région 2007-2013 et du Plan Campus, se sont élevées plus de 100 millions d'Euros en 11 ans.

La CPA souhaite fédérer ses propres initiatives en la matière avec celles des trois partenaires indiqués ci-dessus, lesquels ont déjà tissé de forts liens bilatéraux avec elle et entre eux.

La CPA est ainsi en lien étroit avec le pôle de compétitivité Capenergies depuis sa création, est en relation constante avec CEA Tech pour le développement de la Cité des énergies, en partenariat avec Arts et Métiers ParisTech à Aix-en-Provence pour le financement des plates-formes INOVSYS, tandis que CEA Tech et Arts et Métiers ParisTech ont signé une convention partenariale le 19 novembre dernier.

Le CEA est membre fondateur et porteur de Capenergies, qui développe avec l'ENSAM, membre de son conseil d'administration, une politique d'actions communes pour favoriser les relations des grandes écoles (recrutement d'ingénieurs, promotion des laboratoires de recherche) avec les PME/TPE du territoire.

Dans ce contexte, la CPA souhaite accompagner le développement des initiatives portées par Arts et Métiers ParisTech – site d'Aix en Provence avec le CEA Tech et Capenergies dans le cadre de la convention partenariale stratégique établie le 19 novembre 2013 entre CEA Tech et Arts et Métiers ParisTech, qui se traduisent notamment par le développement :

- d'un pôle Enseignement-Recherche des énergies dé-carbonées pour déployer une offre étendue en génie énergétique et une équipe de recherche technologique sur le stockage et la récupération d'énergie faible et moyenne puissance ;
- d'un pôle de médiation Scientifique, Technologique et Industrielle, outil pédagogique au service de l'ensemble des établissements des Arts et Métiers, du grand public et du monde socio-économique, dont un des objectifs est de favoriser l'émergence de projets communs avec les entreprises innovantes ;

- de la plateforme IM3E (Ingénierie de la maîtrise d'énergie et de l'efficacité énergétique) composée de démonstrateurs destinés à l'enseignement pratique : pile à combustible, photovoltaïque, éco-générateur stirling, éolienne ;
- et d'un incubateur technologique d'entreprises, destiné à permettre la création et le développement d'entreprises portées par des étudiants, enseignants ou chercheurs d'Arts et Métiers ParisTech en lien avec les thématiques ci-dessus.

A cet effet, Arts et Métiers ParisTech d'Aix-en-Provence souhaite engager un programme pluriannuel de modernisation de son campus, d'une superficie de 3 hectares, avec l'objectif d'une amélioration de la performance énergétique (démarche Responsabilité Sociétale des Entreprises).

Les modalités de la participation de la CPA à la modernisation du campus d'Arts et Métiers ParisTech – site d'Aix-en-Provence sont détaillées dans le titre II de la présente convention.

## **Titre II – Participation financière de la CPA au programme de modernisation du campus Arts et Métiers ParisTech d’Aix-en-Provence.**

### **Article 1– Descriptif de l’opération.**

Arts et Métiers ParisTech – site d'Aix en Provence va engager un programme pluriannuel de modernisation de son campus (3Ha) pour améliorer l'attractivité et la performance de ses 3 missions au service de la compétitivité des entreprises: formations d'ingénieurs, recherche technologique et développement industriel.

Ce programme sera également l'occasion d'ouvrir le campus sur la ville pour affirmer l'image et la place des Arts et Métiers dans un contexte industriel en pleine mutation et dans un paysage académique plus que jamais compétitif. Il s'inscrira aussi nécessairement dans un plan d'amélioration de la performance énergétique du campus.

Ce programme se fixe **3 objectifs**:

- renforcer l'attractivité et la lisibilité d'Arts et Métiers ParisTech, site d’Aix-en-Provence, grand établissement national de technologie ;
- stimuler et accompagner l'innovation et l'entrepreneuriat sur les domaines d'expertise du Centre: mécanique, génie industriel, énergétique ;
- engager une démarche Responsabilité Sociétale de l’Entreprise, notamment en matière de performance énergétique du campus.

Pour cela, trois opérations principales de modernisation du campus d’Aix-en-Provence ont été définies :

- Création d'un pôle enseignement-recherche pour le développement des énergies dé-carbonées
- Réhabilitation du "Grand Amphithéâtre" pour l'organisation de colloques et manifestations étudiantes.
- Création d'un pôle de médiation scientifique, technologique et industrielle dédié à l'innovation et à l'entrepreneuriat.

## Article 2 - Financement de l'opération.

Modernisation du campus Arts et Métiers d'Aix en Provence 2014-2018				
2014-2019				
Opération	Lot		Objectif fonctionnel	Estimation cout travaux/cout global opération (k€)
Pôle pour le développement des énergies décarbonées	Aménagement intérieur	2014	Accueil d'étudiants (env 100) et d'une nouvelle équipe de recherche (en 15). Efficacité énergétique	3 800
	Chaufferie	2014		
	Toitures	2014		
	Façades	2014		
	Menuiseries extérieures	2015		
Grand amphithéâtre	Toiture	2015	Organisation de colloques, de cours magistraux, de manifestations étudiantes.	2 000
	Façades	2015		
	Aménagement intérieur	2016		
	Equipements			
Pôle de médiation Scientifique, technique et industrielle	Aménagement intérieur	2016-2017	Diffusion de la culture technologique, innovation, entrepreneuriat	en cours de chiffrage
	Façades	2016-2017		
	Equipements	2016-2017		
Façade Bd Carnot		2018	Image et attractivité de l'ENSAM, nouvelle entrée principale piétons	en cours de chiffrage

## Article 3. Aide financière de la Communauté du Pays d'Aix.

- La participation de la CPA faisant l'objet du titre II de la présente convention concerne le financement de la première phase de la mise en place du pôle de développement des énergies décarbonées, estimée à 2.000.000 euros.

La CPA assurera 75 % de ce montant, soit 1.500.000 euros, le solde, soit 25 % étant assuré par Arts et Métiers ParisTech.

- Pour le financement du reste de l'opération : deuxième phase de la mise en place du pôle énergies décarbonées, grand amphithéâtre, pôle médiation scientifique, technique et industrielle, Façade Boulevard Carnot, les partenaires institutionnels habituels d'Arts et Métiers ParisTech, notamment : Conseil Général 13, Conseil Régional PACA, Etat, Fondation Arts et Métiers, seront sollicités dans le cadre du prochain Contrat de Plan Etat Région, la part de la CPA dans le financement d'ensemble étant alors ramenée aux ratios habituels.

## Article 4. Modalités de versement de l'aide de la CPA.

Le paiement de la subvention par la Communauté du Pays d'Aix s'effectuera selon les modalités suivantes :

- un premier acompte de 30%, soit 450.000 euros, pourra être versé dès le démarrage des travaux, sur justification du commencement de l'opération (Ordre de Service)
- des acomptes pourront être versés en fonction de l'avancée du projet au prorata d'un décompte certifié par le Directeur et le Trésorier d'Arts et Métiers ParisTech à Aix-en-Provence. Ces acomptes ne pourront pas excéder 80 % de l'opération, soit 1.200.000 euros au total.

- le paiement du solde, soit 300.000 euros maximum, interviendra à la fin de l'opération, sur production de justificatifs d'exécution (déclaration d'achèvement des travaux), accompagnés du décompte définitif certifié par le Directeur d'Arts et Métiers ParisTech (état des paiements effectués et liste des factures acquittées).
- Une production partielle des justificatifs attendus entraînera le paiement partiel de la subvention de la CPA, au prorata des justificatifs produits.

**Fait en cinq exemplaires originaux  
à Aix-en-Provence, le**

Pour Arts et Métiers ParisTech	Pour CEA Tech	Pour Capenergies	Pour la Communauté du Pays d'Aix
Le Directeur Général, Laurent CARRARO	Le Directeur, Jean THERME	Le Président, Serge DURAND	Le Vice-Président délégué, Christian LOUIT

*Conformément à la délibération  
N°2014- .....  
du Conseil Communautaire  
du 15 janvier 2014*

**OBJET : Enseignement supérieur et recherche - Convention de partenariat stratégique entre Arts et Métiers ParisTech, CEA Tech, Capenergies et la C.P.A. pour le financement du programme de modernisation du Campus d'Arts et Métiers ParisTech à Aix-en-Provence**

Vote sur le rapport

Inscrits	153
Votants	137
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	137
Majorité absolue	69
Pour	137
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté adopte à l'unanimité le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil présents  
**Maryse JOISSAINS MASINI**



17 JAN. 2014